

OBTENEZ LA MARQUE VIGNOBLES & DÉCOUVERTES

Participez à la structuration de l'offre oenotouristique de notre territoire, et offrez à vos visiteurs la garantie d'une prestation de qualité. Bénéficiez d'une valorisation spécifique de votre établissement dans les outils de communication de l'agence Tourisme & Territoires du Cher.

LES + :

- La valorisation et l'animation de votre prestation dans le cadre d'une filière touristique recherchée.
- La mise en réseau d'offres de visite complémentaires sur un même territoire.
- La mise en avant des compétences oenologiques des prestataires issus du milieu viticole et/ou du tourisme
- La garantie pour le visiteur d'une prestation de qualité en lien avec le monde du vin

« Vignobles & Découvertes » est la marque destinée à structurer l'offre oenotouristique de notre territoire. Elle valorise les prestataires de diverses natures, située dans l'aire d'une appellation d'origine contrôlée viticole, qui offrent ou souhaitent offrir à leurs visiteurs des prestations de qualité, en lien avec le vignoble. Être plus performant, décupler nos prestations de services, notre expertise, offrir une meilleure lisibilité et clarté de missions pour les acteurs touristiques du département, tel est notre souhait.

L'OFFRE COMPREND :

- Une visite de labellisation effectuée par le BIVC (valable 3 ans).
- La valorisation de votre offre sur les différents supports des institutionnels du tourisme, mais également du BIVC et de la destination labellisée (documents, site web, page facebook)
- La participation aux différentes animations programmées par la destination
- Une plaque Vignobles & Découvertes à apposer à l'entrée de votre établissement
- La mise à disposition d'un kit d'accueil (bonnes pratiques, liste des prestataires labellisés, lexique franco-anglais pour l'accueil oenotouristique).

POUR QUI :

- Caves
- Offices de tourisme
- Hôtels
- Chambres d'hôtes
- Gîtes et meublés
- Sites de visite
- Equipements de loisirs
- Restaurants
- Evénements

PRÉREQUIS :

- Remplir le cahier des charges défini par Atout France pour chaque type de prestation
- Être situé dans le périmètre de l'une des deux destinations labellisées :
- Sancerre-Pouilly-Giennois (AOC Sancerre, Pouilly-sur-Loire, Pouilly-Fumé et Coteaux du Giennois) et Berry Centre Loire (AOC Menetou-salon, Quincy et Reuilly).
- Pour les hébergements : être engagé dans une démarche qualité (classement, label...)

PRIX : Gratuit

DURÉE : 3 ans

Contact

Sandrine GERARD

Chargée de mission valorisation des patrimoines

02 48 48 00 11 - sandrine.gerard@ad2t.fr